

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1350

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Neuchâtel, premier de classe de la promotion économique

Après dix-neuf années d'efforts et d'indéniables succès, le canton de Neuchâtel réajuste les instruments de sa promotion économique. D'autres cantons imitent ce pionnier, dont Vaud qui soumet son projet à consultation. Mais le défi du développement dépasse les étroites dimensions cantonales pour prendre une dimension internationale.

TRAUMATISÉ PAR LA révolution horlogère des années septante, Neuchâtel a su faire l'union sacrée, de gauche à droite, pour épauler les entreprises créatrices d'emplois. S'appuyant sur ce consensus qui ne semble pas entamé, le gouvernement propose de nouveaux outils de promotion qui entraîneront de nouvelles dépenses. La percée n'est pas spectaculaire. Mais le substantiel rapport gouvernemental décrit les nombreuses retouches d'un système trop éclaté.

Porte d'entrée unique

L'épuisant parcours du combattant dans les arcanes administratifs étatiques ou para-étatiques est un frein à l'envol d'une entreprise. Désormais, le promoteur qui entend s'implanter dans le canton ou se développer frappera à une seule porte, celle de N-TEC (Neuchâtel - Technologie Économie Compétences). À cette adresse, un spécialiste de la complication administrative renseignera sur les aides offertes, et offrira son assistance pour les obtenir. Cette simplification s'adresse à toutes les entreprises mais en priorité aux PME du canton lui-même.

La panoplie des moyens d'aide offerte par les consultants publics est étendue, de la simple fourniture d'adresse de la fiduciaire conseil adéquate à la mise en contact d'un partenaire ou l'élaboration d'un dossier de financement en passant par la médiation en cas de conflit avec une administration pour l'obtention d'un permis ou d'une réduction d'impôt. Mais, nouveauté, l'assistance qui se limitait jusqu'à maintenant au démarrage de nouveaux projets, s'étendra au suivi de la nouvelle entreprise, sur une période de trois ans.

Le gouvernement neuchâtelois prévoit des dépenses pour la recapitalisation de l'organisme de cautionnement affaibli par les faillites en série des PME. En application de l'arrêté fédéral en faveur des « zones en redéploiement » le canton continuera aussi à contribuer à l'abaissement des taux d'intérêt. Mais la participation au capital de départ des jeunes entreprises reste fort modeste. Neuchâtel avait pris l'initiative de créer un organisme supra-cantonal pour la fourniture de

fonds propres aux entreprises innovatrices. Devant le manque d'enthousiasme des cantons contactés de l'Espace Mittelland, le gouvernement a mis le projet en veilleuse! Le canton se contentera de favoriser l'accès des entreprises aux instituts privés de capital-risque.

Concurrence étrangère

Neuchâtel est particulièrement fier d'avoir attiré en dix-neuf ans quelque 500 entreprises étrangères, créatrices de 4000 emplois. De lourdes menaces pèsent aujourd'hui sur cette promotion. Plusieurs États européens se livrent à une concurrence acharnée pour attirer des entreprises sur leur sol. Neuchâtel a récemment perdu la compétition pour deux projets d'implantation sur son sol. Les entreprises se sont installées en Irlande et aux Pays-Bas. On leur offrait:

- terrains et locaux gratuits.
- 20 ans d'exonération fiscale.
- versement à fonds perdu de 30 à 50% des investissements.
- subvention de 30 000 francs pour chaque emploi créé.
- aide directe à la recherche.

La stratégie suisse fortement axée sur les initiatives cantonales paraît dérisoire face à cette surenchère massive. Le canton pionnier de la promotion économique reconnaît qu'il ne peut réagir seul. La parade doit s'imaginer sous la forme d'une réglementation internationale. Neuchâtel offre un élément supplémentaire à verser au dossier de l'«AMI», l'accord multilatéral sur l'investissement. *at*

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil neuchâtelois à l'appui d'une révision de la Loi sur la promotion économique. (98.021)

DP ferme boutique pendant cinq semaines.

Rendez-vous le 13 août.

Bonnes vacances!